

Pour le mercredi 5 février 1969

Par l'honorable sénateur Macnaughton, C.P.:

12 novembre—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la onzième réunion annuelle du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis tenue à Washington et à la Nouvelle-Orléans du 20 au 24 mars 1968, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la réunion et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

MOTIONS

N° 1.

L'honorable sénateur Argue:

21 janvier—Que soit déposé devant cette Chambre ce qui suit:

1. copies de tous les contrats de construction conclus entre la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et d'autres parties en vertu de l'article 2 de la *Loi concernant la construction d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé à ou près Grimshaw, province de l'Alberta, vers le nord, jusqu'au Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest*, chapitre 56 des Statuts du Canada, 1960-1961; et

2. copie de la convention conclue entre Sa Majesté, la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited* et la *Pine Point Mines Limited*, ainsi qu'il est stipulé à l'article 6 dudit Statut.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Davey:

19 novembre—Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur la propriété et le contrôle des principaux moyens d'information du public du Canada, et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour étudier l'étendue et la nature de leur incidence et de leur influence sur le public canadien et en faire rapport.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander le dépôt de dossiers et de documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité pourra requérir.